

# SIARP - Des chantiers sous Charte Agence de l'Eau

Présentation : Didier Moers

Date : 1<sup>er</sup> décembre 2016 – salon Pollutec Lyon



# SIARP

## Sommaire

1. Présentation du SIARP et gestion patrimoniale
2. La charte dans la conception des projets
3. La charte dans la mise en œuvre des travaux
4. Les opérations préalables à la réception

# Présentation sommaire du SIARP

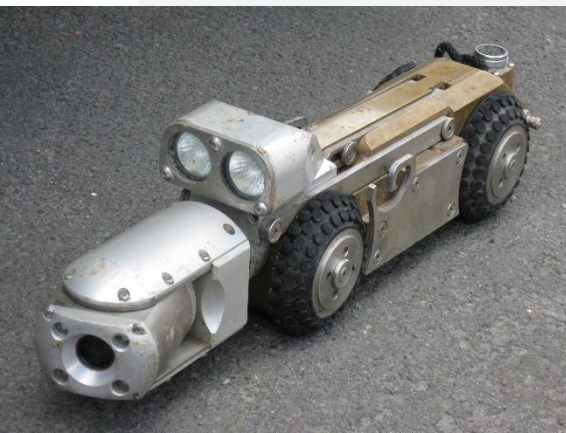
Le SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise, [www.siarp.fr](http://www.siarp.fr)) gère, en régie directe :

- 750 kms de réseau de collecte d'eaux usées,
- 90 postes de refoulement,
- des bassins de stockage,....

Il est composé de 24 communes du Val d'Oise (95) ( $\approx$  210 000 hab.).

Il assure la maîtrise d'œuvre, en interne, sur la quasi totalité des travaux.

Le SIARP a signé la Charte Qualité en décembre 2007 → Volonté forte du Président et des élus du SIARP.



# La gestion patrimoniale en amont des projets

## Diagnosics, auscultations,... des collecteurs, ouvrages :

- Le SIARP a inspecté environ 90 % de son réseau,
- Un Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) est élaboré pour 3 ans,
- La hiérarchisation des travaux est élaboré par une analyse multicritères (carrières, fortes circulations, eau de nappe,....)
- Tous les travaux sont réalisés sous Charte (chemisage continu, fonçage, remplacement, ...).



# La conception des projets

## Les études préalables :

Elles permettent d'élaborer un cahier des charges adapté et précis, d'avoir une estimation des coûts la plus juste, de limiter les aléas techniques et financiers,...

- **L'étude de l'habitat :**

Relever les inversions de branchements éventuelles,.... Cette prestation est réalisée en interne au SIARP ou déléguée à un prestataire privé.

- **L'étude topographique :**

Caler le projet (TN, Fe, voirie,...), de relever l'encombrement du sous-sol,... Le SIARP a un marché à BC avec un prestataire externe «qualifié ».

- **L'étude géotechnique:**

Connaitre la nature des terrains, d'en déduire la méthodologie de pose, les risques pour les avoisinants,... Le SIARP a un marché à BC avec un prestataire externe «qualifié ».

# De la conception des projets au choix de l'entreprise

## Elaboration du DCE :

- Le résultat des études préalables permet au SIARP de définir la nature des travaux → élaboration des pièces techniques du DCE

Permet aux entreprises d'élaborer une bonne réponse. **Le DCE faisant référence à la Charte, elle devient donc contractuelle.**

## Le choix de l'entreprise :

- Les critères d'analyse des offres permettent d'encadrer au mieux le choix de l'entreprise, ils sont modulables en fonction des contraintes du chantier :
  - Valeur technique (comprenant des sous-critères) = 60 %
  - Prix = 40 %

Pas de surcôt sur le montant total d'un chantier sous Charte  
(prix correct lors de la remise des offres car études préalables, peu d'avenants,...)

# Les travaux

## Etablissement de deux Ordres de Service (O.S.) :

### 1 pour la préparation :

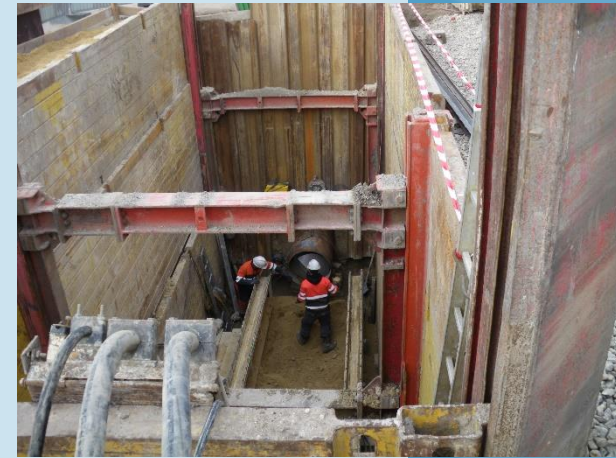
La période de préparation permet :

- De définir l'organisation du chantier (signalisation, sécurité,...) avec les différents partenaires (communes, ....),
- De communiquer auprès de la population concernée,
- De valider les plannings, PPSPS, plan d'EXE, fiche matériaux,...
- D'établir un constat d'huissier
- ....

### 1 pour le démarrage des travaux :

*Une préparation bien réalisée = des travaux bien amorcés*

- Contrôle des travaux, réunions de chantier,.....



**L'ensemble des intervenants du chantier adhère aux principes de la**

**Charte**

# Les opérations préalables à la réception

## Le contrôle des travaux :

ITV, tests d'étanchéité et de compactage

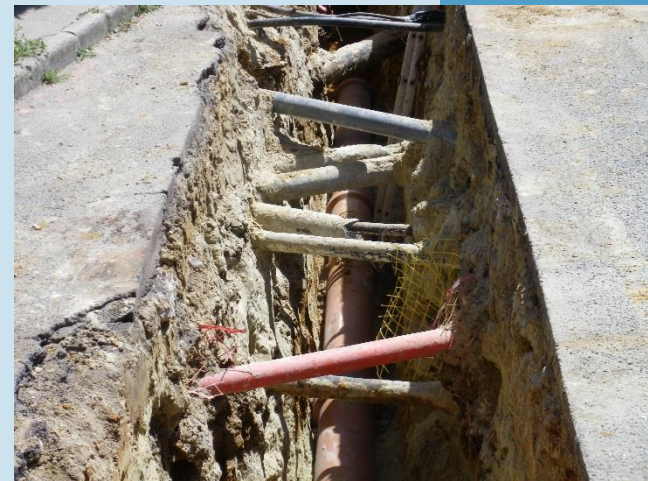
Réalisés par une entreprise de contrôle accrédité COFRAC (marché à BC).

Contrôle à l'avancement → permet de corriger les éventuelles non conformités rapidement.

Les travaux sont réceptionnés une fois l'ensemble des tests conformes, l'état des lieux réalisé,...

Les tests sont envoyés à l'Agence de l'Eau.

Si des tests n'ont pu être conformes en raison de contraintes particulières, le SIARP joint un rapport en expliquant les raisons.





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**SIARP**

73 rue de Gisors - 95 300 Pontoise  
Tél : 01.30.32.74.28 / Fax : 01.31.25.90.27  
site internet : [www.siarp.fr](http://www.siarp.fr)